

**Avis d'information au public**  
**Le 18 mai 2026**

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la **SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE**:


**LE VENDREDI 22 MAI 2026 À 20H00**

**LE PUBLIC EST AUTORISÉ À ASSISTER AU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV de la séance du 03 avril 2026 ;
- Adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;
- Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil d'école ;
- Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'ANDES ;
- Dénomination d'une voie – Lotissement « Résidence Nuances » – Route de Tailleville ;
- Attribution d'une dénomination à l'Accueil Collectif de Mineurs communal ;
- Mise en place d'un tarif spécifique applicable aux enfants bénéficiant d'un PAI avec panier-repas fourni par la famille ;
- Labellisation des séjours de vacances au titre des dispositifs VACAF – Pass'Colo et Aide aux Vacances Enfants (AVE) ;
- Régularisation et application du tarif « Saint-Aubinois » aux agents communaux pour les activités du service Enfance et Jeunesse (36 mois –17 ans) ;
- Augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture d'accueil au public de la mairie ;
- Mise en place du régime d'équivalence dans le cadre des séjours avec nuitées pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels à compter du 1er juin 2026 ;
- Recrutement d'un agent contractuel en CDD d'accroissement temporaire d'activité sur des fonctions d'agent de bibliothèque correspondant au cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, de catégorie C, en application des dispositions de l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique ;
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Le maire,  
Laurent HOTTELART